LE CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE SIGNY

au diocèse de Reims, ordre de Cîteaux

PAR

Françoise CANUT

AVANT-PROPOS

Le cartulaire de l'abbaye de Signy est un gros recueil de cinq cents chartes environ relatives aux possessions du monastère. Il réunit une documentation intéressante pour une région assez pauvre en sources d'histoire médiévale.

SOURCES

La série H des Archives départementales des Ardennes, principale source de l'histoire de l'abbaye (H 203-H 237), contient deux de ses cartulaires, la Bibliothèque municipale de Reims un inventaire ancien du XIII^e-XIV^e siècle (manuscrit 1568), la Bibliothèque nationale l'ébauche d'un «cartulaire historique» de François de Camps (manuscrit fr. 8.344) et la *Chronique de Signy* (nouv. acq. lat. 583).

PREMIÈRE PARTIE NOTICE HISTORIQUE

CHAPITRE PREMIER

FONDATION ET HISTOIRE DE L'ABBAYE JUSQU'EN 1233

La fondation. — L'abbaye de Signy est fondée en mars 1135 par une colonie de douze moines venue d'Igny sur un alleu cédé par le chapitre métropolitain de Reims aux confins de son domaine des Pothées. Le rôle attribué à saint Bernard dans cette fondation par la Chronique de Signy reste problématique.

Le site, vallon humide encerclé de collines boisées, est particulièrement conforme à l'idéal cistercien. Il est permis de croire qu'il était inhabité au moment de l'arrivée des moines, s'il ne le fut pas toujours.

Ces derniers peuvent y organiser une vie communautaire, malgré des débuts difficiles, dans une région peu fertile, en pratiquant l'élevage dans une forêt qui protège leur solitude et s'allonge sur une région frontière encore vide d'hommes peut-être, mais riche de donations possibles de part et d'autre.

Histoire de l'abbaye depuis sa fondation (1135) jusqu'à l'époque où fut rédigé le cartulaire (vers 1233). - La Chronique, sorte d'« histoire domestique » rédigée au milieu du XIIIe siècle, donne peu de renseignements.

La venue à Signy de trois célèbres abbés bénédictins, dont Guillaume de Saint-Thierry, l'ami de saint Bernard, illustre bien le succès de la nouvelle

observance de Cîteaux.

Pendant tout le siècle qui suit sa fondation, l'abbaye, malgré quelques difficultés intérieures et extérieures, ne cesse pas de s'accroître, se bâtit, essaime par deux fois. Arrivée au terme de ce siècle, elle est en pleine prospérité.

CHAPITRE II

LA FORMATION DU TEMPOREL

Situation des acquisitions. — Jusqu'au XIIe siècle, l'abbaye se taille un domaine au sud de Signy dans le comté de Porcien, au nord de la Champagne : région de plaine, crayeuse et sèche, très différente du site de Signy.

Un centre de possessions quelque peu excentrique se crée autour de la

grange de Lavergny, en Laonnois.

Dans l'entourage de son domaine proche, le monastère jouit de droits d'usage et, dans les villages environnants, il perçoit des revenus et des dîmes.

Les biens acquis par les moines ne sont pas toujours en conformité avec les règlements cisterciens : ils peuvent être déjà exploités et habités.

Modes d'acquisition. — Les biens nombreux et variés qui constituent le domaine de l'abbaye lui ont été tout d'abord légués, donnés en pieuses aumônes ou accensés.

Puis les donations font place à des achats plus ou moins déguisés, surtout après 1220. Des échanges permettent au monastère d'harmoniser la situation et l'étendue de ses acquisitions.

Les procès se multiplient en même temps que s'accroît le domaine, opposant à l'abbaye les seigneurs et les communautés villageoises et religieuses voisines.

Des donations importantes sont faites par les ecclésiastiques et les grands seigneurs. Moins désintéressés sont les seigneurs locaux, mais de nombreux petits donateurs contribuent à la formation du domaine.

Nature économique des biens. — Des bois, des terres, des prés, des vignes constituent les possessions de Signy qui exploite aussi des ardoisières.

Des revenus, tels les rentes, les cens ou surtout les dîmes, font partie du domaine; ces dernières sont particulièrement appréciées des moines, à en juger par l'opiniâtreté qu'ils mettent à les acquérir par don, achat ou engagère.

Nature juridique des biens. — La nature juridique des biens entrés dans le domaine est variée : petits alleux, seigneuries, droits féodaux.

Malgré les préceptes de son ordre, l'abbaye possède « villages, moulins, églises, autels... » et, sans pour cela compromettre son idéal spirituel, semble-t-il, elle ne se maintient pas en dehors de la société féodale de son temps. Elle accroît avec sagacité ses possessions et se pourvoit d'un domaine riche et bien groupé.

CHAPITRE III

L'EXPLOITATION DU DOMAINE

Organisation générale. — Le cartulaire de Signy nous livre le nom d'un certain nombre de cellériers, mais ne mentionne aucun portier. Outre les officiers traditionnels, on rencontre des mercatores, un forestarius.

L'administration régionale est assurée par la méthode cistercienne du faire-

valoir direct, au moyen des granges et des convers.

Après les débuts hésitants, huit granges apparaissent clairement être exploitées au milieu du XIIIe siècle: Bray, Ruisselois, Chappes, Chaudion, Mésancelle, Draize, Lavergny et L'Écaillère. Elles sont loin, dans leur ensemble, d'être créées de toutes pièces par les moines, sur des terres en friche; plusieurs sont d'anciens villages. Elles sont cultivées par les convers sous la direction d'un des leurs, magister grangiae. Il ne semble pas qu'une aide extérieure importante leur ait été apportée.

Quelques rares exemples de gestion indirecte sont donnés par des biens

dispersés sur lesquels l'abbaye perçoit des redevances.

Activités économiques. — La production du domaine de Signy vise uniquement à sa consommation interne, semble-t-il, mais, dès 1180, les granges de Chaudion et de Bray sont capables de faire paître trois milliers d'ovins.

La forêt fournit aux moines le bois de combustion et de construction, mais surtout la nourriture du bétail. Les droits de pâturage sont réglementés avec

soin.

L'établissement monastique ne semble pas avoir joué un rôle très important dans le défrichement, mais il « fait » quelques prés et des vignes.

Les moines de Signy, outre les activités artisanales communes aux monastères vivant isolés du monde, exploitent des ardoisières à Fumay puis, près de Rimogne, à l'Écaillère.

Enfin, pour transporter leurs produits, ils se font exempter des péages dans les régions avoisinant Signy, puis dans d'autres régions plus lointaines, en Flandre et dans le pays de Liège où ils semblent circuler activement.

CONCLUSION

Fondée selon toutes les règles cisterciennes, l'abbaye de Signy s'écarte rapidement des lois de cet ordre pour créer et accroître son domaine, ne faisant en cela que s'adapter à l'économie nouvelle du XIIIe siècle.

DEUXIÈME PARTIE

NOTICE DESCRIPTIVE ET CRITIQUE DU CARTULAIRE

CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE DU CHARTRIER

Le chartrier de Signy, fort important, a été détruit lors de la Révolution, après 1790, et seuls les cartulaires, assimilés aux manuscrits de la bibliothèque, ont été épargnés.

CHAPITRE II

NOTICE DESCRIPTIVE

Description matérielle du cartulaire. — Le manuscrit se présente sous forme de deux codices reliés au XVIII^e siècle, contenant deux cent vingt-sept feuillets de parchemin écrits à pleines pages. Les cahiers sont le plus souvent des quaternions marqués de quelques signatures anciennes. L'état de conservation est bon. Un titre courant rubriqué indique les différents chapitres du classement méthodique par auteurs d'actes écrits.

Contenu du cartulaire. — Une table annonce cinq cent trente-quatre actes dont quatre cent soixante-cinq ont été seulement transcrits, compris entre 1134-1135 et 1250.

Élaboration du cartulaire et histoire du manuscrit. — Les changements de mains permettent de dater une rédaction initiale du cartulaire d'avant juin 1233, des additions postérieures à 1248-1250 et de distinguer d'autres additions intermédiaires.

L'écriture du manuscrit, gothique et cistercienne, fait place à une écriture plus diplomatique dans les additions.

Des numéros de renvois sont affectés aux actes traitant d'une même affaire.

Le manuscrit, conservé à la Bibliothèque de Charleville avant d'être déposé aux Archives départementales des Ardennes, a-t-il été utilisé dans l'élaboration des recueils postérieurs d'actes de Signy? Ces recueils sont : un inventaire sur parchemin du XIII^e-XIV^e siècle contenant huit cent vingt-six analyses d'actes de 1135 au XVI^e siècle, un recueil de quelques actes de 1141 à 1373 copiés sur dixhuit feuillets de papier au XV^e siècle, un « cartulaire historique » attribué à François de Camps analysant cent quatre-vingts actes, et un gros recueil d'actes par ordre chronologique de 1135 à 1729.

CHAPITRE III

NOTICE CRITIQUE

Valeur du texte du cartulaire. — Le très petit nombre d'originaux conservés (sept) permet mal de juger de la valeur du texte copié, qui apparaît cependant, quand la comparaison est possible, assez fidèle.

Intérêt historique du cartulaire. — Quelques actes retrouvés en dehors du cartulaire et antérieurs à 1233 peuvent avoir été plus ou moins consciemment négligés par le copiste, à moins qu'ils n'aient été forgés de toutes pièces après coup.

Le cartulaire donne le texte de quelques notices et de plusieurs actes confirmatifs des archevêques de Reims, dont la forme offre des analogies avec les pancartes cisterciennes.

Le style employé est celui de l'Annonciation selon le mode florentin.

Méthode suivie pour l'établissement du texte. — Le texte des actes fait l'objet d'une édition partielle des trois derniers chapitres du cartulaire : actes des abbés, des doyens, des seigneurs laïcs. Ils ont été établis d'après les originaux quand ils existent, sinon d'après le cartulaire B; le texte de B a été toutefois comparé à celui du recueil chronologique du xVIII^e siècle C, à d'autres copies de cartulaires ecclésiastiques qu'il a été possible de retrouver.

Un catalogue des actes contenus dans le cartulaire a été dressé; on y a ajouté l'analyse des pièces antérieures à 1233 qui n'avaient pas été transcrites et qui ont pu être retrouvées par ailleurs.

ÉDITION PARTIELLE CATALOGUE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Tables du cartulaire du XIIIe siècle. — Introduction et tables de l'inventaire du XIIIe-XIVE siècle.

APPENDICES

Liste chronologique des abbés et dignitaires de l'abbaye de Signy cités dans le cartulaire. — Notices des sceaux de l'abbaye de Signy. — Tables chronologiques des actes analysés au catalogue. — Carte de la répartition du temporel de l'abbaye de Signy.

III. Salar

A gette

continue (Article and

254

= 1 1 1